

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE MICROSOFT

1.	OBJET	3
2.	DEFINITIONS.....	3
3.	DESCRIPTION DES SERVICES	4
3.1.	Services Microsoft Online	4
3.2.	Services additionnels Microsoft	4
4.	ENGAGEMENT DU CLIENT.....	4
5.	EVOLUTION DU SERVICE.....	5
6.	CONDITIONS PREALABLES A LA FOURNITURE DU SERVICE	6
6.1.	Liens d'Accès	6
6.2.	Mesures de sécurité	6
7.	CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE MICROSOFT ONLINE	6
7.1.	Sanctions internationales.....	6
7.2.	Utilisations à haut risque	6
8.	ENGAGEMENT DE NIVEAU DE SERVICES « SLA ».....	7
9.	OBLIGATIONS DU CLIENT	7
9.1	Administration du Service	7
9.2	Licence sur le Service.....	8
9.3	Règles de bon usage du Service	8
9.4	Pratique des « SPAM ».....	8
9.5	Obligation de transmission des données d'utilisation des Services	8
9.6	Obligation de déclaration fidèle.....	8
10.	COMMANDES	9
10.1.	Modalité de commande du Service Azure.....	9
10.2.	Modalité de commandes des autres Services	9
11.	CONDITIONS FINANCIERES ET FACTURATION	9
12.	DUREE D'ENGAGEMENT	9

13.	SUSPENSION	10
14.	RESILIATION	10
14.1.	Résiliation sans manquement par IKOULA.....	10
14.2.	Résiliation pour manquement	10
14.3.	Résiliation et effet de la résiliation du Service Azure	10
14.4.	Obligations en cas de résiliation ou d'expiration.....	11
15.	RESPONSABILITE.....	11
16.	PROPRIETE INTELLECTUELLE	12

1. Objet

Les présentes conditions particulières (ci-après les « **Conditions Particulières** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Ikoula fait bénéficier le Client de la Solution Microsoft Online développée et éditée en mode SaaS par la société Microsoft et revendue par Ikoula ainsi que des services complémentaires proposés par Ikoula (ci-après les « **Services** »). Le Client souhaite en effet bénéficier de la richesse fonctionnelle des Services fournis en mode externalisé, et à se décharger de certaines contraintes opérationnelles et techniques liées à leur exploitation. Dans le cadre des présentes, Ikoula, en sa qualité de partenaire autorisé Microsoft, met à disposition du Client les programmes de licence Microsoft applicables (notamment CSP et/ou SPLA). L'offre Microsoft Online est hébergée et opérée par Microsoft, dans les centres de données de Microsoft.

2. Définitions

- « **Administrateur** » : administrateur Microsoft du portail d'administration, habilité à accéder à ce portail et à y effectuer les actions nécessaires conformément aux conditions d'utilisation applicables.
- « **Canal(aux)** » : communications simultanées transitant par le Trunk SIP.
- « **Code d'Accès** » : couple constitué d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour se connecter à l'Interface.
- « **EULT** » ou « **End User License Terms** » désigne les conditions d'utilisation des produits Microsoft applicables aux Utilisateurs, Utilisateurs, telles que publiées et mises à jour par Microsoft.
- « **IPBX** » : équipement téléphonique gérant automatiquement les communications entre les postes internes et externes reposant sur la technologie VoIP (le Trunk Sip est dit « *natif* »). Dans le cadre du Service téléphonie Teams, l'IPBX est hébergée chez Microsoft.
- « **Lien(s) d'Accès** » : liaison de télécommunications permettant de relier le Site au réseau de Ikoula.
- « **SaaS** » ou « **Soft as a Service** » : désigne un modèle de distribution de logiciels dans lequel les applications sont hébergées par un Fournisseur, et mises à la disposition *via* un réseau, généralement Internet.
- « **SIP** » (*Session Initiation Protocol*) : désigne un protocole utilisé pour gérer les sessions entre les différents Utilisateurs du Client utilisant la VoIP.
- « **Site** » : locaux physiques du Client dans lesquels le ou les Service(s) doivent être installés.
- « **Trunk SIP** » : (*Trunk Session Initiation Protocole*) : dispositif permettant au Client disposant d'un standard téléphonique d'utiliser la VoIP pour faire transiter les appels entrants et sortants à partir d'une connexion Internet.
- « **VoIP** » : (*Voice over Internet Protocole ou Voix sur IP*) : transport des communications téléphoniques voix sur réseau IP.
- « **Interface** » : interface d'administration des Services mise à disposition du Client.

3. Description des Services

Le Client peut souscrire à différentes licences Microsoft, décrites ci-dessous :

3.1. Services Microsoft Online

- Exchange Online
- OneDrive Entreprise
- SharePoint Online
- Copilot pour Microsoft 365
- Purview Information Protection
- Microsoft Teams
- Applications Microsoft 365
- Office pour le web
- Microsoft Entra ID
- Intune
- Defender pour Office 365
- Defender pour les applications Cloud
- Dynamics 365

Cette liste de Services Microsoft Online n'est pas exhaustive.

3.2. Services additionnels Microsoft

Ikoula peut être sollicité pour assister ou réaliser des prestations de migration, la reprise des données Utilisateurs existants, la configuration des Services, la mise en place de stratégie de sécurité ou encore les formations. Ces Services correspondent à des prestations additionnelles. Sur demande du Client, elles feront l'objet d'une pré-étude en fonction de l'environnement du Client puis d'une proposition commerciale.

Ikoula décline toute responsabilité en cas d'interruption d'accès aux Services lors de la configuration de nouvelles fonctionnalités.

Il est de la responsabilité du Client de se conformer à l'évolution des versions des Services Microsoft Online et respecter les prérequis énumérés par Microsoft en vue de leur bonne utilisation (la liste des compatibilités figure dans les descriptions de services).

4. Engagement du Client

Le Client déclare être pleinement informé des fonctionnalités, des prérequis et, en particulier, avoir vérifié l'adéquation des Services avec ses propres besoins.

Le Client déclare également avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessous :

- [Documentation de Microsoft Entra ID - Microsoft Entra ID | Microsoft Learn](#)
- [Microsoft Defender pour Office 365](#)
- [Documentation Dynamics 365 - Dynamics 365 | Microsoft Learn](#)
- [Microsoft Customer Agreement](#)

Azure [Documentation Azure | Microsoft Learn](#)



Microsoft Online

- La description des services Microsoft Online est accessible à ce [lien](#) pour les Services qu'il aura commandés.
- Les droits d'utilisation des Services en ligne Microsoft Online Services accessibles à [ce lien](#).
- Les Conditions Générales, les Droits d'Utilisation des Services en Ligne Microsoft Online Services figurant sur ce [lien](#).

Teams

- La description des Services Microsoft Teams accessible à [ce lien](#).
- Les options de connectivités sont précisées via [ce lien](#)

DANS UN SOUCI D'OPTIMISATION DES FORMALITES DE SOUSCRIPTION AUX SERVICES, LE CLIENT DONNE MANDAT A IKOULA DE PROCEDER A LA SIGNATURE DU MICROSOFT CUSTOMER AGREEMENT (MCA) EN SON NOM ET POUR SON COMPTE. IL EST PRECISE QU'IKOULA INTERVIENT EXCLUSIVEMENT EN QUALITE DE MANDATAIRE POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE FORMALITE, SANS ASSUMER AUCUNE RESPONSABILITE AU TITRE DU CONTENU, DE L'EXECUTION OU DES CONSEQUENCES DU MCA, LESQUELLES DEMEURENT EXCLUSIVEMENT A LA CHARGE DU CLIENT.

LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE EXPRESSÉMENT LES CONDITIONS D'UTILISATION MICROSOFT APPLICABLES AUX UTILISATEURS FINAUX (END USER LICENSE TERMS – EULT), ACCESSIBLES AU LIEN SUIVANT : « [Termes d'utilisation](#) ».

LE CLIENT S'ENGAGE À RESPECTER ET À FAIRE RESPECTER PAR SES UTILISATEURS L'ENSEMBLE DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DES EULT, ET RECONNAÎT QUE :

- CES CONDITIONS LUI SONT DIRECTEMENT OPPOSABLES, AINSI QU'À SES UTILISATEURS ;**
- MICROSOFT EST TIERS BÉNÉFICIAIRE DES PRÉSENTES ET DISPOSE DU DROIT D'EN FAIRE RESPECTER LES DISPOSITIONS ;**
- LE CLIENT EST DIRECTEMENT RESPONSABLE ENVERS MICROSOFT DE TOUTE VIOLATION DES EULT.**

LE CLIENT RECONNAÎT QUE CES CONDITIONS PEUVENT ÉVOLUER À L'INITIATIVE DE MICROSOFT ET S'ENGAGE À EN SUIVRE LES MISES À JOUR.

Le Client pourra solliciter Ikoula s'il ne trouve pas la documentation sur un Service particulier.

5. Evolution du Service

Ikoula informera le Client de toute évolution (notamment du prix, modalités d'engagement), modification ou suppression du ou des Service(s) qui lui aura été signalée par Microsoft. A ce sujet, Ikoula ne saurait être considérée comme responsable de toute éventuelle évolution ou modification du Service initiée par Microsoft. Le Client devra se conformer à l'évolution (modification et/ou suppression) des versions des Services et respecter les prérequis de Microsoft en vue de leur bonne utilisation (la liste des compatibilités figure dans les [descriptions de service de Microsoft](#)).

LE CLIENT EST EN OUTRE TENU DE CONSULTER RÉGULIÈREMENT LES SOURCES DE DOCUMENTATION DE MICROSOFT RÉFÉRENCÉES À L'ARTICLE 4 AFIN DE SE TENIR INFORMÉ DE TOUTE ÉVOLUTION.



6. Conditions préalables à la fourniture du Service

6.1. Liens d'Accès

Le Client doit s'assurer que chacun de ses Sites est raccordé à internet *via* un Lien d'Accès. Le Lien d'Accès doit être calibré afin de supporter la charge supplémentaire induite par les appels VoIP.

6.2. Mesures de sécurité

Le Client mettra en place toutes les mesures de sécurité visant notamment à protéger son réseau informatique contre toute attaque extérieure (piratage ...) et à sécuriser ses accès aux Services.

7. Conditions d'utilisation du Service Microsoft Online

Les Services proposés pourront être utilisés, selon les besoins du Client ou ses spécificités, grâce aux moyens suivants :

- via un navigateur Internet (cas des produits SharePoint Online, Outlook Web Access) : pour cela, le Client devra au préalable s'être assuré de la compatibilité des postes de travail et des terminaux mobiles, de leurs environnements (firewalls, antivirus, réseau interne, routage, etc.) et de leurs systèmes d'exploitation (versions logicielles et patches, version du client Outlook et/ou de Microsoft Office), notamment avec la solution Microsoft Online, ou
- via un logiciel « client riche » (tel que Microsoft Outlook ou la suite Office) qui aura été préalablement installé sur le poste de travail du Client. Ce mode d'utilisation de Microsoft Online permet la synchronisation des informations sur le poste de travail local et donc une utilisation en mode « Hors connexion ».

7.1. Sanctions internationales

Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services depuis ou au profit d'établissements situés dans des pays faisant l'objet de sanctions économiques internationales ou figurant sur des listes de sanctions. Ikoula se réserve le droit de suspendre ou résilier immédiatement les Services fournis au Client sur instruction de Microsoft ou en cas de risque de violation des lois applicables en matière de sanctions et de contrôle des exportations, sans que la responsabilité d'Ikoula ne puisse être engagée à ce titre.

Ikoula se réserve en outre le droit de demander au Client de cesser immédiatement l'utilisation des Services, notamment sur instruction de Microsoft ou en cas de non-conformité aux lois applicables en matière de sanctions et de contrôle des exportations. Le Client s'engage à exécuter cette demande dans un délai de quarante-huit (48) heures. La responsabilité d'Ikoula ne saurait être engagée à ce titre, et le Client renonce à toute réclamation ou demande d'indemnisation résultant de l'exécution de cette demande.

7.2. Utilisations à haut risque

Le Client s'interdit, et s'engage à interdire à ses Utilisateurs, d'utiliser les Services dans des contextes où une défaillance des Services pourrait entraîner la mort, des blessures corporelles graves ou des dommages environnementaux majeurs (ci-après « Utilisations à haut risque »), notamment dans les domaines suivants :

- installations nucléaires ou systèmes de contrôle de processus industriels critiques ;
- systèmes de navigation aérienne ou systèmes de contrôle du trafic aérien ;



- systèmes d'armes ;
- dispositifs médicaux vitaux ;
- tout autre contexte dans lequel une défaillance logicielle pourrait directement entraîner la mort, des blessures ou des dommages environnementaux graves.

Les Services ne sont pas conçus ni destinés à de telles utilisations. Le Client assume l'entière responsabilité de toute Utilisation à haut risque par lui-même ou ses Utilisateurs, et garantit Ikoula et Microsoft contre toute réclamation en résultant.

8. Engagement de niveau de services « SLA »

Le Client pourra, en cas de non-respect par Ikoula des niveaux de Services (aussi appelés “**SLA**”), demander le versement de pénalités forfaitaires, définitives et libératoires. Ces pénalités devront faire l'objet d'une demande expresse écrite adressée par le Client au Support Technique d'Ikoula et prendront la forme de crédits s'imputant sur les sommes dues par le Client.

Les limites, les conditions encadrant le versement ainsi que le montant desdites pénalités sont définies par Microsoft et sont accessibles via [ce lien](#).

Toute demande adressée au Support Technique d'Ikoula relative à l'application de pénalités devra impérativement être adressée par le Client dans un délai de quinze (15) Jours suivant le mois au cours duquel est intervenu l'Incident. Pour toute demande relative à Microsoft Azure, ladite demande devra être adressée à Ikoula dans un délai de trente (30) Jours suivant l'Incident. En cas de non-respect de ces délais par le Client, ce dernier ne pourra bénéficier de l'application de pénalités.

Les pénalités libératoires mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas, et par suite, aucun crédit ne bénéficiera au Client, pour la période au cours de laquelle le Service fait l'objet d'un Incident en raison d'un cas de force majeure ou de l'une des causes suivantes (ci-après individuellement désignés un « **Événement Excusable** ») : (i) un équipement ou un service non fourni par Ikoula (ii) les actes ou omissions du Client (iii) une maintenance planifiée ou urgente (iv) un trafic du réseau d'un ou pour un Client qui excède la capacité du Service (vi) l'indisponibilité du Client, ou autre manquement de celui-ci à coopérer raisonnablement avec Ikoula afin de rétablir le Service.

9. Obligations du Client

9.1 Administration du Service

Le Client assurera l'administration interne des Services mis à sa disposition via le portail d'administration. Ainsi, le Client pourra réaliser en ligne les actes de gestion et de paramétrages suivants (liste non exhaustive) :

- Création des boîtes aux lettres des Utilisateurs ;
- Configuration des comptes Utilisateurs ;
- Modifications, fermeture des comptes Utilisateurs,
- Mise en place de stratégie de sécurité au niveau de l'authentification, de la messagerie, des appareils ou des données,
- Labélisation des documents.

Depuis l'Interface il est possible d'effectuer des opérations d'administration sur l'environnement Microsoft. Ces opérations relèvent de la responsabilité exclusive du Client.



9.2 Licence sur le Service

En complément des dispositions présentes notamment à l'article « Propriété intellectuelle » au sein des Conditions Générales de Vente ou du Contrat-Cadre indiquant l'utilisation des licences, le Client bénéficie d'une licence d'utilisation, non cessible et non-exclusive, sur le Service. Le Client ne doit pas utiliser les produits de manière à enfreindre la propriété intellectuelle de Microsoft.

9.3 Règles de bon usage du Service

Le Client est responsable des boîtes e-mail et des options de ses Utilisateurs. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins illégales.

Ainsi, le Client est seul responsable :

- Des données diffusées, utilisées et/ou transférées, notamment des contenus à caractère manifestement inexact, obscène ou diffamatoire, portant atteinte à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs ainsi qu'à la vie privée des Utilisateurs, ou qui incite à la haine raciale et à la xénophobie ou portant atteinte aux droits des tiers (droits de propriété intellectuelle, etc.) ;
- Des données diffusées sur Internet, notamment les e-mails et leurs pièces jointes : ces données ne sont pas protégées et peuvent être téléchargées dans un ordinateur, transférées à des tiers, modifiées, altérées ou imprimées.

Le Client s'engage à protéger ses données et logiciels contre d'éventuels virus, bugs ou autres éléments préjudiciables possibles qui circulent sur l'Internet.

9.4 Pratique des « SPAM »

Le Client s'interdit la pratique d'envoi massif de mails (SPAM) ou encore l'envoi de messages de nature à entraîner un nombre important de réponses. A défaut, Ikoula se réserve le droit de suspendre le Service immédiatement puis de résilier le Service et/ou le Contrat. En cas de résiliation du Service par Ikoula, le Client sera redevable des frais afférents à la résiliation des Services intervenant en cours de période d'engagement contractuel conformément aux dispositions des Conditions Générales de Vente ou du Contrat-Cadre.

9.5 Obligation de transmission des données d'utilisation des Services

Le Client s'engage à fournir à Ikoula, sur simple demande et dans un délai de cinq (5) jours ouvrés, toute information relative à son utilisation des Services, incluant le nombre d'Utilisateurs, les produits utilisés et les volumes d'utilisation. Ces informations sont nécessaires au respect par Ikoula de ses obligations de reporting auprès de Microsoft, notamment au titre du contrôle des exportations et de la conformité aux Trade Laws.

9.6 Obligation de déclaration fidèle

Le Client s'engage à déclarer à Ikoula, selon les modalités et la périodicité définies par Ikoula, le nombre exact de licences Microsoft effectivement utilisées. Cette déclaration doit être exhaustive, exacte et transmise dans les délais impartis. Le Client est seul responsable de l'exactitude de sa déclaration.

10. Commandes

10.1. Modalité de commande du Service Azure

Le Client effectue les commandes relatives au service Azure via une interface dédiée, éditée par Microsoft (le « Portail Azure ») qui est mis à sa disposition par Ikoula à compter de l'activation du service Azure dans l'Interface. Toute commande validée sur le Portail Azure est définitive.

10.2. Modalité de commandes des autres Services

Le Client effectuera ses Bons de Commande de manière autonome à travers l'Interface, conformément aux conditions stipulées dans les Conditions Générales de Vente ou le Contrat-Cadre. Les Bons de Commande passés dans le cadre des Conditions Générales de Vente ou du Contrat-Cadre pourront être émis jusqu'à la date de résiliation du Contrat.

11. Conditions financières et facturation

Outre les dispositions sur les prix indiqués dans les Conditions Générales de Vente ou le Contrat-Cadre, la facturation du Service Azure comprend uniquement le paiement d'une redevance mensuelle dont le montant dépend de la consommation des ressources d'hébergement par le Client. Le prix de la redevance mensuelle est précisé en temps réel sur le Portail Azure du Client. Pendant la durée du Contrat, le Client s'engage à ne pas supprimer la délégation d'administration de Ikoula sur son environnement Microsoft sous peine de voir augmenter sa tarification de 15%.

12. Durée d'engagement

Les options d'engagement et de facturation disponibles sont celles proposées par Microsoft dans le cadre du programme New Commerce Experience (NCE) ou de tout programme qui lui succéderait, telles que présentées au moment de la commande. Les majorations tarifaires associées (notamment applicable à la facturation mensuelle des engagements annuels/triennaux ou aux engagements souscrits sous la forme mensuelle) sont celles fixées par Microsoft et répercutées par Ikoula, et restent susceptibles d'évolution à l'initiative de Microsoft.

En fin d'engagement, le Client dispose des options de renouvellement, d'arrêt ou de prolongation (dans les conditions de l'Extended Service Term (« **EST** ») selon les modalités et taux alors en vigueur chez Microsoft, tels que communiqués par Ikoula. L'EST permet de prolonger l'abonnement sur une base mensuelle, au tarif majoré applicable fixé par Microsoft et répercuté par Ikoula. La facturation au titre de l'EST débute le jour suivant la date de fin de l'engagement en cours.

A défaut de décision explicite du Client avant la date de fin d'engagement, l'abonnement se prolongera automatiquement en EST, au tarif majoré indiqué ci-dessus.

L'EST peut être résilié à tout moment par le Client, conformément aux modalités applicables de Microsoft. Il peut également être converti en un nouvel engagement, selon les options proposées par Microsoft.

Le Client est invité à anticiper une décision claire pour chaque abonnement arrivant à échéance. En cas d'évolution introduite par Microsoft de ce mécanisme de reconduction par défaut, Ikoula en informera le Client préalablement à son entrée en vigueur.

Il est entendu que le choix de l'une ou l'autre de ces options est à la discrétion du Client et que les conditions tarifaires associées seront appliquées en conséquence.



Pour les Services fournis dans le cadre d'autres programmes de licence Microsoft (notamment le programme SPLA), les modalités d'engagement et de facturation sont précisées dans le Contrat-cadre ou le Bon de Commande.

13. Suspension

Outre les stipulations exposées dans les Conditions Générale de Vente ou le Contrat-Cadre, Ikoula se réserve le droit de suspendre, sans délai et sans mise en demeure préalable, totalement ou partiellement, les Services, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels Ikoula pourrait prétendre, en cas de :

- piratage ou de suspicion de piratage du Trunk SIP ;
- piratage ou de suspicion de piratage du Code d'Accès ;
- piratage ou de suspicion de piratage de l'équipement IPBX du Client;
- En cas d'actes de malveillance de la part du Client ou via un tiers.

14. Résiliation

En sus des dispositions des Conditions Générales de Vente ou du Contrat-Cadre, les dispositions exposées aux articles **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous, complètent les exercices et modalités des droits de résiliation des Parties.

Si la résiliation des Services entraîne une restitution d'Equipements loués, le Client doit se conformer à ladite restitution telle qu'indiqué à l'article « EQUIPEMENTS » dans les Conditions Générales de Vente ou le Contrat-Cadre.

14.1. Résiliation sans manquement par IKOULA

Le Client est informé que si Microsoft résilie le contrat autorisant Ikoula à revendre des licences Microsoft et que cette résiliation prend effet dans un court délai ou même immédiatement, Ikoula pourra résilier immédiatement les Services.

14.2. Résiliation pour manquement

Outre les stipulations exposées au sein des Conditions Générale de Vente ou du Contrat-Cadre, Ikoula pourra résilier les Services et par voie de conséquence, le Contrat, sans préavis en cas de manquement du Client et/ou ses Utilisateurs à ses obligations de confidentialité, ou en cas de violation des droits de propriété intellectuelle de Ikoula ou de Microsoft.

14.3. Résiliation et effet de la résiliation du Service Azure

En cas de résiliation du Service Azure pour quelque cause que ce soit, le Client disposera d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrés à compter de la date de résiliation du Service Azure pour effectuer à distance la copie du contenu stocké sur les serveurs de Microsoft.

En cas de résiliation du Service Azure pour effectuer une migration vers un revendeur tiers, le Client devra adresser sa demande de migration à Ikoula par tout moyen comportant un accusé de réception. Ikoula acceptera la demande de migration uniquement au terme de l'échéance de la période d'engagement du Service Azure concerné.

Si le Client résilie le Service Azure, et éventuellement effectue une demande de migration, avant le terme du Bon de Commande afférent, le Client devra s'acquitter des échéances restantes dues jusqu'au terme de son ou ses engagement(s) contractuels. Afin de déterminer le montant de cette clause de dédit, Ikoula fera une moyenne des montants facturés au Client au cours des six (6) mois précédant la résiliation.

14.4. Obligations en cas de résiliation ou d'expiration

En cas de cessation ou de résiliation des Services pour quelque cause que ce soit, le Client sera tenu de :

- i. cesser immédiatement toute utilisation des Services ;
- ii. procéder à la destruction de toutes les copies des logiciels et de la documentation Microsoft en sa possession ;
- iii. s'assurer que ses Utilisateurs font de même ; et
- iv. certifier à Ikoula avoir procédé à cette destruction dans un délai de trente (30) jours suivant la résiliation ou l'expiration des Services.

15. Responsabilité

En sus des exclusions et limitations de responsabilité prévues dans les Conditions Générales de Vente ou le Contrat-Cadre, la responsabilité de Ikoula ne pourra pas être engagée (i) en cas d'utilisation des Services non-conforme au Contrat ou en cas de violation d'un droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie ou de Microsoft, (ii) en cas de violation d'une licence d'utilisation d'un Service ou en cas de violation d'une obligation de confidentialité (iii) en cas d'action d'un tiers et notamment les actions relatives au dommage corporel ou en cas de décès (iv) en cas de fraude ou de négligence grave.

En sus des exclusions et limitations de responsabilité prévues dans les Conditions Générales de Vente ou le Contrat-Cadre, Ikoula n'est pas responsable dans les hypothèses suivantes :

- Piratage ou de suspicion de piratage du Code d'Accès ;
- Actes de malveillance de la part du Client et/ou des Utilisateurs ;
- Intrusion externe d'un tiers sur le réseau informatique.

Lors de la souscription des Services additionnels indiqués à l'article 3.2 des présentes, Ikoula décline toute responsabilité en cas d'interruption d'accès aux Services lors de la configuration de nouvelles fonctionnalités. Il est de la responsabilité du Client de se conformer à l'évolution des versions des Services et respecter les prérequis énumérés par Microsoft en vue de leur bonne utilisation (la liste des compatibilités figure dans les [descriptions de service de Microsoft](#)).

Ikoula ne saurait être tenu responsable des dommages, pertes ou préjudices résultant directement ou indirectement :

- i. d'une décision, action ou omission de Microsoft, en sa qualité d'éditeur et d'hébergeur des Services ;
- ii. d'une indisponibilité, suspension, modification ou suppression des Services à l'initiative de Microsoft ;
- iii. d'une modification unilatérale par Microsoft des conditions d'utilisation, des EULT, du Microsoft Customer Agreement ou de tout autre document contractuel applicable ;
- iv. d'une décision de Microsoft de cesser la commercialisation d'un produit ou d'un Service, ou d'en modifier les caractéristiques techniques ou fonctionnelles ;
- v. d'une perte, altération ou divulgation de données stockées sur l'infrastructure de Microsoft.

Le Client reconnaît et accepte qu'Ikoula intervient en qualité de revendeur des Services édités et hébergés par Microsoft, et qu'à ce titre, il ne maîtrise ni la conception, ni l'exploitation, ni la maintenance des Services. Le Client renonce en conséquence à toute action en responsabilité contre Ikoula au titre des éléments précités, et fera son affaire personnelle de toute réclamation à adresser directement à Microsoft, le cas échéant.

Le Client garantit Ikoula contre toute réclamation, action, dommage, perte, coût (y compris les frais d'avocat raisonnables) ou préjudice de quelque nature que ce soit, émanant de Microsoft, d'un Utilisateur ou de tout tiers, résultant directement ou indirectement :

- i. d'un manquement du Client ou de ses Utilisateurs aux obligations résultant des présentes Conditions Particulières, des EULT ou du Microsoft Customer Agreement ;
- ii. d'une utilisation des Services non conforme au Contrat ou aux lois et règlements applicables ;
- iii. d'une Utilisation à haut risque telle que définie à l'article ci-dessus ;
- iv. d'une violation des lois en matière de sanctions internationales et de contrôle des exportations ;
- v. d'une sous-déclaration du nombre de licences effectivement utilisées ;

16. Propriété intellectuelle

En sus du respect de l'article « Propriété Intellectuelle » des Conditions Générale de Vente ou du Contrat-Cadre, le Client s'interdit de :

- Décompiler ou désassembler une licence et de tenter de procéder à l'une quelconque de ces opérations ;
- Installer ou utiliser des logiciels ou des technologies non fournis par Ikoula qui perturberait les conditions de licence des Services Microsoft ;
- Contourner les limitations techniques d'une licence ou les restrictions prévues dans la documentation d'un produit ;
- Séparer et exécuter des parties d'une licence sur plusieurs dispositifs ;
- Mettre à jour ou passer à une version antérieure d'une licence.

Le Client reconnaît expressément que :

- i. les Services, les logiciels Microsoft, leurs documentations associées, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y afférents sont et demeurent la propriété exclusive de Microsoft et/ou de ses concédants ;
- ii. aucun droit de propriété ou licence n'est cédé au Client au titre des présentes, le Client bénéficiant exclusivement d'un droit d'utilisation des Services, personnel, non exclusif, non cessible et limité à la durée du Contrat ;
- iii. Microsoft est tiers bénéficiaire des stipulations relatives à la propriété intellectuelle des présentes Conditions Particulières, et dispose à ce titre du droit d'en faire respecter directement l'exécution.

Le Client s'interdit en outre, et s'engage à interdire à ses Utilisateurs, de :

- utiliser les Services pour développer ou améliorer un produit ou service concurrent de ceux de Microsoft ;
- supprimer, altérer ou masquer toute mention de propriété, marque, logo ou avis de droits figurant sur les Services ou la documentation Microsoft ;
- publier ou divulguer à des tiers des résultats de tests de performance (« benchmark ») des Services sans l'accord préalable écrit de Microsoft.